



PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DE VENDEE
- VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 -
A L'HERBERGEMENT

Mot d'accueil du Président du District de Vendée de Football



« Bonsoir à toutes et à tous,

Bienvenue à l'Herbergement et merci d'avoir répondu à notre invitation pour une soirée particulière :

- particulière compte tenu de la situation que tout le monde connaît et qui nous a amené à aménager l'organisation pour qu'elle puisse se dérouler en toute sécurité.
- particulière puisqu'au menu, il y a trois assemblées :
 - Ordinaire avec le bilan de la saison écoulée ;
 - Extraordinaire avec quelques modifications dans les statuts rendues nécessaires à la suite de l'assemblée générale de la ligue de l'année dernière ;
 - Elective avec la mise en place d'une nouvelle équipe pour la mandature 2020/2024.

L'ordre du jour étant riche, mes mots de bienvenue seront courts.

Dans un premier temps je voudrais remercier Madame la Maire de l'Herbergement, Mme BOISTEAU-PAYEN et l'ancien maire M. PREAULT d'avoir accepté la tenue de cette assemblée générale dans leur salle, malgré les conditions particulières.

Remercier également le club de la SM L'HERBERGEMENT qui nous a aidés dans la préparation.

Remercier également toutes les personnalités qui nous font l'honneur d'être présentes, les partenaires publics ou privés, montrant ainsi tout l'intérêt porté à notre district et à ses clubs :

- Monsieur Bruno TESSIER, Responsable du Pôle Jeunesse, engagement, sports et vie associative, DDCS
- Monsieur Philippe LE YONDRE, Trésorier Général de la LFA
- Monsieur Gérard LOISON, Président de la ligue des Pays-de-la-Loire
- Monsieur Didier ESOR, Président Délégué, Ligue des Pays de la Loire
- Monsieur Jean-Philippe GUIGNARD, Président du CDOS
- Monsieur Alain DURAND, Membre du Bureau de la Ligue des Pays de la Loire
- Monsieur Yannick FONTENEAU, Président du SMS L'Herbergement
- Monsieur Jean-Michel MAINDRON, AEF 85
- Nos fidèles partenaires.

Je voudrais également vous demander, comme il se doit, de bien vouloir marquer quelques instants de recueillement en mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés au cours de cette saison.



Enfin, je ne peux terminer ces remerciements, sans mettre en valeur, le travail extraordinaire réalisé par le personnel administratif et technique, l'ensemble des élus, membres du comité ou des commissions pendant cette période si délicate. Ils ont su rester disponibles pour vous accompagner à gérer au mieux cette situation totalement exceptionnelle. Ils se sont acquittés de leurs tâches avec sérieux et professionnalisme.



Avant de passer aux différents rapports, je laisse la parole à ceux qui nous accueillent. »

Mot d'accueil des personnalités

Anne Boisteau-Payen - Maire de l'Herbergement



Madame la Maire fait part de sa joie d'accueillir l'Assemblée Générale à l'Herbergement, remercie et fait un « clin d'œil » à son prédécesseur Marc PREAULT. L'Herbergement, ville de 3283 habitants répartis sur 1174 hectares ayant une forte attractivité, 2 fois 2 voies – 5 mn de l'accès à l'autoroute, 30 mn de Nantes, 20 mn de La Roche Sur Yon, une bonne dynamique économique, plusieurs grandes entreprises récentes, des artisans nombreux, 2 écoles, 400 élèves, commune qui permet de vivre pleinement. Un fort tissu associatif, plus de 30 associations, dont le SMS Foot – 290 adhérents dont 44 féminines. Madame la Maire fait part que ces dernières années, de plus en plus de filles intègrent le football et il faut en conséquence aménager les structures. Un travail de fond est entamé pour accueillir au mieux ces joueurs et joueuses. La Commune géographiquement parlant appartient aux Terres de Montaigu, avec CUGAND – LA BERNARDIERE – LA BOISSIERE DE MONTAIGU – LA BRUFFIERE – MONTAIGU Vendée (Boufféré, la Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu, Saint-Hilaire-de-Loulay) – MONTREVERD – ROCHESERVIERE – ST PHILBERT DE BOUAINE – TREIZE SEPTIERS. Madame la Maire est heureuse de tout ce dynamisme et elle conclue : « la femme est l'avenir du foot » comme la femme est l'avenir de l'homme.

Yannick Fonteneau - Président du club Saint Michel S. l'Herbergement



Président depuis 2 saisons, Yannick Fonteneau précise que c'est un honneur de recevoir cette assemblée, même si les conditions sont particulières. Le club créé en 1946, 75 ans en 2021, compte 290 licenciés, 3 équipes Seniors Masculines, création d'une 3ème équipe cette saison avec 55 seniors, 1 équipe Loisir, 1 équipe Senior Féminine, 2 arbitres officiels qui évoluent en D2-D4, 4 éducateurs diplômés, 12 joueurs U16-U17 – 17 joueurs U16-U15 – 17 joueurs U13, 50 joueurs de U6-U9 dont 10 féminines 20 membres, 6 commissions qui font vivre le club. Le SMT a obtenu le Label jeunes espoirs la saison dernière et est très attaché à leurs valeurs. M. FONTENEAU remercie tous les bénévoles du club et la Municipalité pour leur soutien.

Participation

106 clubs présents sur 144 clubs soit 73,61 % de présence

1119 voix sur 1391 soit 80,45 %

«En application de l'article 12 § 12.5.3 des Statuts du District, le QUORUM étant atteint, les Assemblées peuvent valablement délibérer ».

1 - Assemblée ordinaire :

1.1 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

Il est procédé à l'approbation du **procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 27 septembre 2019** qui a fait l'objet d'une parution sur le site du District le 15 janvier 2020.

← Sans observations et remarques particulières le PV est adopté à l'unanimité (vote à main levée accepté par l'AG).

1.2 – Rapport moral et sportif 2019/2020 du secrétaire et approbation

- Publié sur le site du District le 24/09/2020
- Une rétrospective en images est diffusée à l'Assemblée.

Proposition d'approbation :

← Rapport adopté à l'unanimité par l'Assemblée (vote à main levée accepté par l'AG).

1.3 – Rapport financier saison 2019-2020 du Trésorier, Joël POIRAUD

Le compte de résultat arrêté au 30 Juin 2019, fait état de produits d'exploitation qui s'élèvent à 750 854 Euros, les charges d'exploitation étant de 738 968 Euros, le résultat net est de 14 847 Euros. Le total du bilan se monte à 1 491 590 Euros.

Le Président propose l'affectation de la totalité du résultat aux fonds propres : adopté à l'unanimité (vote à main levée accepté par l'AG).

1.4 – Rapport des Commissaires aux comptes

Monsieur HIVERT Bruno, Commissaire aux comptes, confirme la véracité des comptes présentés : "Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice".

« Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral et financier de l'Association et dans les documents présentés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

← Sans observations orales, le Président soumet au vote le rapport financier qui est adopté à l'unanimité par l'Assemblée (vote à main levée accepté par l'AG).

1.5 - Présentation du Budget prévisionnel 2020/2021 par Joël POIRAUD

➤ M. Joël POIRAUD, Trésorier Général, présente le Budget prévisionnel dont les charges et les produits de la saison 2020/2021 s'équilibrent respectivement à hauteur de 1 101 637 €.

Clôture de l'Assemblée ordinaire

2 - Assemblée extraordinaire :

2.1 - Modifications règlementaires

➤ Montées et descentes Seniors

SENIORS FIN SAISON 2020-2021									
<i>Descendent de R3</i>	8	7	6	5	4	3	2	1	0
DIVISION 1 2 GROUPES									
Saison précédente	25	25	25	25	25	25	25	25	25
<i>Montent en R3</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>Restent en Div 1</i>	12	13	14	15	16	16	16	16	16
<i>Descendent en Div 2</i>	8	8	7	6	5	5	5	5	5
<i>Montent de Div 2</i>	4	4	4	4	4	5	6	7	8
TOTAL	24	24	24	24	24	24	24	24	24
DIVISION 2 4 GROUPES									
Saison Précédente	49	49	49	49	49	49	49	49	49
<i>Descendent de Div 1</i>	8	8	7	6	5	5	5	5	5
<i>Montent en Div 1</i>	4	4	4	4	4	5	6	7	8
<i>Restent en Div 2</i>	33	34	35	35	35	35	34	33	32
<i>Descendent en Div 3</i>	12	11	10	10	10	8	8	8	8
<i>Montent de Div 3</i>	6	6	6	7	8	8	8	10	11
TOTAL	48	48	48	48	48	48	48	48	48
DIVISION 3 6 GROUPES									
Saison Précédente	75	75	75	75	75	75	75	75	75
<i>Descendent de Div 2</i>	12	11	10	10	10	8	8	8	8
<i>Montent en Div 2</i>	6	6	6	7	8	8	8	10	11
<i>Restent en Div 3</i>	51	52	53	52	51	51	50	49	48
<i>Descendent en Div 4</i>	18	17	16	16	16	16	16	16	16
<i>Montent de Div 4</i>	8	8	8	10	11	12	13	14	15
TOTAL	72	72	72	72	72	72	72	72	72
DIVISION 4 7 GROUPES									
Saison Précédente	82	82	82	82	82	82	82	82	82
<i>Descendent de Div 3</i>	18	17	16	16	16	16	16	16	16
<i>Montent en Div 3</i>	8	8	8	10	11	12	13	14	15
<i>Restent en Div 4</i>	59	59	60	59	59	58	57	57	56
<i>Descendent en Div 5</i>	14	14	13	13	12	12	12	11	11
<i>Montent de Div 5</i>	7	8	8	8	8	10	11	11	12
TOTAL	84	84	84	84	84	84	84	84	84
DIVISION 5 9 GROUPES									
ENGAGEMENTS	87	87	87	87	87	87	87	87	87
<i>Descendent de Div 4</i>	14	14	13	13	12	12	12	11	11
<i>Montent en Div 4</i>	7	8	8	8	8	10	11	11	12
<i>Restent en Div 5</i>	80	79	79	78	78	77	76	76	75
TOTAL	84	83	82	81	80	83	88	87	86
TOTAUX	322	321	320	319	318	317	316	315	314

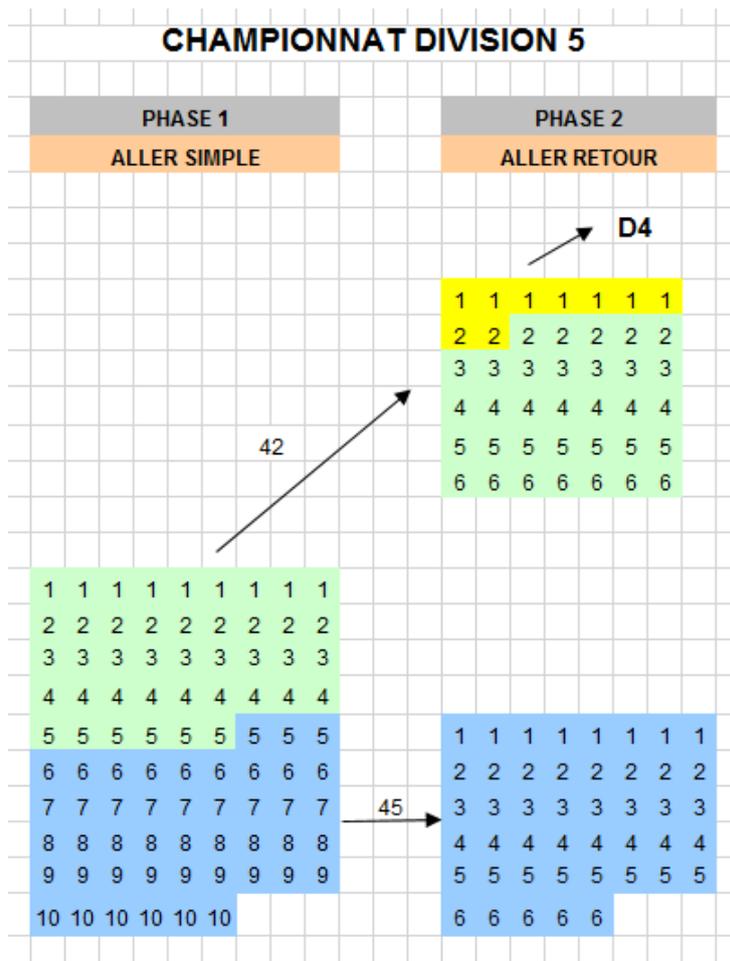
Le tableau des montées et descentes est basé sur un retour de groupes à 12 à l'issue de la saison en cours.

Exemple pour la D1 :

Dans le cas de 5 descentes en D1, descendront dans le groupe de 12, les 12^{ème} et 11^{ème} et dans le groupe de 13, les 13^{ème}, 12^{ème} et 11^{ème}.

Dans le cas de 6 descentes en D1, descendront dans le groupe de 12 les 12^{ème} et 11^{ème} et dans le groupe de 13, les 13^{ème}, 12^{ème} et 11^{ème} + le 10^{ème} ayant le coefficient le moins important des 2.

➤ **Championnat D5 en 2 phases :**



➤ **Décisions du Comité de Direction du 23 septembre 2020 au vu de la situation sanitaire :**

- ✓ Priorité des championnats Seniors sur les Coupes Seniors y compris régionales
- ✓ Priorité des championnats Jeunes sur les Coupes Jeunes y compris régionales

➤ **Loisir à 8 (nouveau) :**

- ✓ Possibilité de s'engager avant chaque début de nouvelle phase,
- ✓ Pour participer à la pratique du Foot à 8 Loisir, les joueurs et joueuses doivent être licenciés et qualifiés en conformité avec les règlements et leurs statuts pour leur club à la date de la rencontre,
- ✓ Un joueur peut jouer avec la licence « Libre » de son club,
- ✓ Un joueur licencié en licence « Libre » dans un club peut évoluer dans un autre club avec une licence « Loisir »,
- ✓ Seuls les joueurs et joueuses âgés de plus de 34 ans peuvent participer à cette pratique (**autorisation d'avoir 3 joueurs âgés de 30 à 34 ans par équipe**),
- ✓ Organisation en 3 phases de 4 rassemblements (soit 12 plateaux sur la saison),
- ✓ Les rencontres se jouent sur un terrain de foot à 8,
- ✓ Format : 3 matchs de 20 minutes en continu,
- ✓ Pas de temps additionnel et pas de départage en cas de match nul.

➤ **Loisir à 11 :**

- ✓ Tous les joueurs doivent être licenciés,
- ✓ Le tacle n'est plus autorisé.

➤ Arbitrage des Jeunes par les Jeunes :

Obligatoire dans toutes les catégories Jeunes U18 à U13

➤ Article 9 :

Applicable en D1 – D2 District

Les clubs participant aux championnats R1, R2, R3 et D1 sont dans l'obligation :

- ✓ Critère 1 : de s'engager en Coupe des Pays de la Loire Senior Masculine,
- ✓ Critère 2 : d'engager une équipe réserve senior en championnat et d'y participer jusqu'à son terme. Cette obligation est remplie pour le club dont l'équipe première évolue dans un championnat supérieur à la R1,
- ✓ Critère 3 : de former des joueurs dans les conditions ci-après, la Commission d'Organisation :

- informant les clubs (au plus tard le 30 décembre) de leur situation datée au 30 novembre de la saison en cours,

- statuant sur la situation de chaque club à la date échue de la compétition concernée.

Les clubs peuvent remplir les obligations susvisées par le groupement de jeunes auquel ils appartiennent.

Les clubs dont l'équipe première évolue au niveau 2 de District doivent, pour accéder au plus haut niveau de District, respecter les critères imposés au présent article aux clubs évoluant au plus haut niveau de District. À défaut, ils seront interdits d'accéder au plus haut niveau de District.

Niveau	Éducateurs licenciés actifs au club (A minima Initiateur 1, 2 ou Animateur Senior/CFF1, 2 ou 3 certifié)	U6 à U11	U12 à U19
D1	1	A minima 15 joueurs ou joueuses licenciés	✓ 1 équipe propre au club en compétition foot à 8 ou foot à 11 ou ✓ 18 joueurs/joueuses licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres
R3	2	A minima 25 joueurs ou joueuses licenciés	✓ 2 équipes propres au club en compétition foot à 8 ou foot à 11 ou ✓ 27 joueurs/joueuses licenciés participant chacun a minima à 10 rencontres de compétitions officielles (son comptabilisés les licencié(e)s du club évoluant en groupement de jeunes).

➤ Statut des Educateurs

Les clubs qui ont une ou des équipes participant aux championnats énumérés ci-après sont tenus de contracter avec les éducateurs ou entraîneurs suivants :

	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Responsable école de football	D'un CFF1 ou CFF2 jusqu'à BMF et BEF à minima pour label (en fonction du niveau visé)	D'un CFF1 ou CFF2 jusqu'à BMF et BEF à minima pour label (en fonction du label visé)	D'un CFF1 ou CFF2 jusqu'à BMF et BEF à minima pour label (en fonction du label visé)
j e u n e s m a s c u l i n s	U13 Niveau supérieur de district	Module U13 conseillé	Module U13 (ou en cours*)	Module U13 (ou en cours*)
	U14 Championnat Régional	CFF2 + BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	CFF2 + BMF (ou en cours*)
	U15 Niveau supérieur de district	CFF2 (ou en cours*)	CFF2 (ou en cours*)	CFF2 (ou en cours*)
	U15 Championnat Régional	CFF2 + BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
	U16 à U19 Niveau supérieur de district	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	U16 Championnat Régional	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)
	U17 Championnat Régional	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
	U18 Championnat Régional	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)	BEF (ou en cours*)
	U19 Championnat Régional	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
F é m i n i n e s	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Niveau supérieur de district F seniors	Module seniors (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	U18 F niveau régional	Module U17-U19 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 + BMF (ou en cours*)
	Seniors féminines R2	Module seniors conseillé	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	Seniors féminines R1	CFF3 (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)

S e n i o r s m a s c u l i n s	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Seniors Niveau supérieur district	Module seniors (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)	CFF3 (ou en cours*)
	Seniors R3	CFF3 (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)	BMF (ou en cours*)
	Seniors R1/R2	BEF	BEF sur équipe 1 du club + BMF (ou en cours*) sur catégorie "jeunes"	BEF sur équipe 1 du club + BMF (ou en cours*) sur catégorie "jeunes"
	Seniors national 3 et 2	DES	DES	DES
F u t s a l	Catégories	Juin 2018 (saison 2018/2019)	A compter de juin 2019 (saison 2019/2020)	A compter de juin 2020 (saison 2020/2021)
	Futsal Seniors R1	Formation futsal base (découverte)	Formation futsal base (découverte + perfectionnement)	Certificat futsal base

*En cours :

- ✓ Pour les BMF et BEF en formation effective. C'est-à-dire éducateur en formation professionnelle ayant réussi le test d'entrée en formation, ayant été positionné et toujours en formation active.
- ✓ Pour les CFF :
 - inscrits au module avant le début du championnat, ou
 - titulaire de l'attestation de formation et inscrit dans une session de certification pour la saison en cours.

la saison en cours.

Ces dispositions dérogatoires pour l'éducateur en cours de formation ne sont valides que pour une saison.

L'éducateur doit détenir une licence « Dirigeant ».

La VAE ne constitue pas une entrée en formation.

➤ Arbitrage Futsal :

Obligation de fournir un arbitre pour les clubs évoluant en D1

Obligation de fournir un arbitre pour les clubs évoluant en D1 féminine District.

Le non-respect de ces obligations entrainera une pénalité financière.

2.2 - Modifications des statuts du District suite à la mise à jour des statuts de la Ligue des Pays de la Loire lors de l'Assemblée du 9 novembre 2019 :

Article 12 - Assemblée Générale

12.1 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de licences au sein de ce Club au terme de la saison précédente.

Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant :

20 licences et moins 2 voix

12.5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue

Pour les besoins du présent article :

- les « Clubs de District » sont les Clubs ne répondant pas à la définition de « Club de Ligue ».
- les « Clubs de Ligue » sont les Clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération.

Tous les 4 ans et sur la même durée que le mandat du Comité de Direction, l'Assemblée Générale du District élit les délégués représentant les clubs de District appelés à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue.

Une fois élu, si un délégué vient à être absent, son absence est palliée par le suppléant ayant recueilli le plus grand nombre de voix. Si deux délégués sont absents, leur absence est palliée par les deux suppléants ayant recueilli le plus grand nombre de voix, et ainsi de suite.

Article 13 Comité de Direction

13.3 Mode de scrutin

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. **Le candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts.**

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. **Le mandat du membre ainsi élu, expire à la même échéance que l'ensemble du Comité de Direction.**

Si le nombre de sièges vacants dépasse la moitié du nombre de membres du Comité de Direction, il est procédé au renouvellement intégral de celui-ci dans les conditions statutaires, lors de la plus proche assemblée générale. Dans cette hypothèse, le mandat du nouveau Comité expire à la date d'échéance du mandant précédent.

13.5 Révocation du Comité de Direction

L'Assemblée Générale peut mettre fin au mandat du Comité de Direction avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- L'Assemblée Générale doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers **de l'ensemble des clubs du territoire** représentant au moins le tiers des voix et ce dans un délai maximum de deux (2) mois ;

13.7 Fonctionnement

Le Comité de Direction se réunit au moins cinq (5) fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents.

Les réunions peuvent avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement ou par visioconférence, voire si l'urgence l'exige, par voie électronique.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District **et publié sur le site internet du District.**

13.8 Frais

Des remboursements de frais sont admis sur présentation de justificatifs.

Article 14 Bureau

14.1 Composition

Le Bureau du District comprend **7 membres** dont :

- le Président du District ;
- un Secrétaire ;
- un Trésorier ;
- **4 autres membres.**

Les modifications aux statuts sont validées à l'unanimité par l'Assemblée (vote à main levée accepté par l'AG).

Clôture de l'Assemblée extraordinaire

Accompagnement des clubs :

Bilan de l'enquête aux clubs par les Conseillers Techniques.

M. GAZEAU rappelle l'engagement constant des équipes techniques pour accompagner les clubs.

Intervention de M. Jean-Jacques GAZEAU – Président du District

« Une nouvelle mandature s'achève. La tâche a été immense mais passionnante. Grâce à une bonne équipe d'élus, de bénévoles, de salariés, nous avons pu mettre en œuvre de nombreux chantiers dans l'intérêt des clubs vendéens :

- ✓ Le football féminin n'a jamais été aussi développé ;
- ✓ La modification de l'organisation des championnats jeunes ;
- ✓ La mise en place généralisée de la FMI avec des réticences au départ, mais désormais devenue incontournable ;
- ✓ Le développement du Futsal qui s'inscrit de plus en plus comme une pratique alternative et complémentaire ;
- ✓ La mise en place de nouvelles pratiques pour un public nouveau (foot en marchant, foot à 8...) ;
- ✓ Le développement des dispositifs LABELS et PEF ;
- ✓ De nombreux supports techniques créés par l'ETD qui permettent aux éducateurs d'appréhender au mieux leur mission ;
- ✓ La structuration de l'ETD forte de quatre éducateurs désormais et qui a entrepris un véritable travail de proximité (vous le verrez tout à l'heure) avec les clubs et les éducateurs. J'en profite pour mettre en valeur la nomination de Julien FRADET en tant que sélectionneur adjoint de l'équipe de France Beach, c'est une satisfaction pour lui et pour le district qui doit rejaillir sur nos activités.
- ✓ Le suivi personnalisé des clubs ;
- ✓ La création d'un demi-poste de chargée de communication qui doit nous permettre de mettre plus en valeur nos actions ;

En partenariat avec la DDCS :

- ✓ la pérennisation des services civiques (45 cette année) véritable levier pour notre développement ;
- ✓ La lutte contre les incivilités ;
- ✓ Le maintien d'un réseau de partenaires privés et fidèles : Crédit Agricole, Intersport, Crédit Mutuel, Magasins U, Objectif Séjour, MTK, Leclerc Vendée, APV Pellerin vacances, DEPAC, PITCH, MDS ;
- ✓ Le soutien des collectivités, Conseil départemental avec l'aide au fonctionnement et aux actions menées ce qui nous permet de ne pas augmenter nos tarifs ;
- ✓ La place occupée par le district tant au niveau national, membre de la Haute Autorité à la FFF, que régional avec une implication importante des élus vendéens.

Il a fallu également absorber la fusion des ex-ligues du Maine et Atlantique avec tout ce que cela comporte :

- Modifications règlementaires ;
- Réorganisation des compétitions ;
- Dispositions financières.

Après une période d'observation, chacun a pu trouver sa place. Les dirigeants vendéens à travers les commissions y ont largement contribué.

La majeure partie des actions préconisées par la Fédération Française de Football sont désormais en place dans notre district, ce qui en fait sans doute, l'un des districts les plus dynamiques :

- Les formations d'éducateurs n'ont jamais été aussi nombreuses ;
- L'arbitrage, malgré les difficultés que l'on sait tous, se maintient avec depuis cette saison des actions de sensibilisation en masse dans les clubs, menées par la CDPA.

Nous nous étions également fixés comme objectif, de soutenir les clubs dans leur projet associatif. L'objectif n'est pas complètement atteint, mais vous avez fait d'énormes efforts, merci à vous. Le District 85 est le territoire où l'on a le plus créé d'emplois associatifs (administratifs ou sportifs) ces dernières années dans la ligue (dans le cadre du dispositif FAFA).

Preuve s'il en est de cette vitalité. Il faudra désormais vous accompagner pour consolider ce tissu.

De même, nous avons commencé à développer la coopération interclubs.

Ce virus nous remet tous en cause dans nos attentes, nos pratiques, nos façons de se comporter avec notre environnement.

Il va nous obliger, il a déjà commencé, à imaginer d'autres formes de pratiques, d'autres modes de fonctionnement, d'autres moyens de communication, d'autres façons de vivre ensemble.

Dans la plupart des cas, nous vivons côte à côte, parfois (souvent) les uns contre les autres et lorsqu'on décide de s'unir, souvent c'est par obligation dans le cadre d'ententes, groupements ou fusions avec des objectifs majoritairement de performance. La solidarité entre clubs peut se vivre autrement :

- Echanges réguliers entre dirigeants sur leur questionnement. A ce sujet, je regrette le peu de participation des dirigeants aux formations. Peut-être faudra-t-il s'interroger sur le format, le contenu ?
- Rencontres permanentes d'éducateurs pour enrichir leurs expériences (réunions techniques de secteurs)
- Partage des infrastructures
- Stages ou formations organisés en commun et en proximité
- Passerelle à créer avec d'autres sports, d'autres associations locales.

Incontestablement, la saison que nous venons de vivre restera particulière, non pas par ses résultats sportifs, mais à cause de ce satané virus COVID 19.

Le 13 mars, notre saison s'est arrêtée. Des décisions ont été prises, on ne va pas y revenir. Elles ont été prises dans l'intérêt général. Pendant cette période, le District à travers ses élus et son personnel, a essayé de rester le plus en contact possible avec vous, à travers des échanges fréquents, des communications le plus précises possibles. Vous avez été nombreux, également à travers diverses activités, diverses initiatives à maintenir un le lien avec vos licenciés. Soyez-en remerciés et félicités.

Ce virus n'a pas été éradiqué et le football doit à nouveau se pratiquer sur les terrains. Le football doit à nouveau jouer son rôle de pratique sportive bien sûr, mais également de lien social. Mais la priorité reste la santé et nous devons tout faire pour que cette reprise se passe dans les meilleures conditions. Cette crise sanitaire nous aura permis de rappeler l'importance de la vie associative, l'importance des clubs, véritables lieux de vie.

Certes des inquiétudes légitimes peuvent exister :

- Crainte d'une baisse de licenciés notamment dans les écoles de foot dues aux réticences des parents
- Respect des contraintes et restrictions liées aux infrastructures, contraignant
- Règles sanitaires évolutives
- Responsabilités importantes en tant qu'encadrant.

Aussi, je me félicite de cette reprise, mais j'en appelle à la vigilance, à la responsabilité et au respect des règles sanitaires. La situation évolue, sans véritablement savoir où l'on va. Nous devons être tous responsables si l'on veut que notre activité continue. Reprise ne veut pas dire relâchement : on constate çà et là quelques dérives. Attention !!! le football doit se montrer exemplaire comme il l'a été jusqu'à maintenant. Je sais les efforts entrepris par les uns et les autres pour faire appliquer les consignes et ce n'est simple pour personne. Nous sommes soumis aux obligations fixées par l'état et les autorités

sanitaires, parfois complétées par des dispositions locales plus contraignantes. Cela suppose un effort d'adaptation souvent important de tous et beaucoup de solidarité.

Nous devons donc offrir une pratique la plus sécurisée possible. C'est le sens de tous les protocoles établis par la Fédération Française de Football, la Ligue et le District pour vous y aider.

La COVID 19 nous laisse peu de répit. Chaque jour amène son lot d'informations que l'on doit immédiatement adapter pour que vous soyez le moins possible en difficulté, je vous remercie de faire preuve de tolérance.

La priorité des priorités, c'est de mener les championnats à leur terme. S'il le faut, nous stopperons nos coupes départementales ou éventuellement nous leur donnerons un format différent si nécessaire.

Il est temps de se tourner vers l'avenir et j'espère, comme vous, que cette nouvelle saison ne connaîtra pas le même sort. Je sais également que la plupart d'entre vous ont profité de cette pause pour travailler leur projet. J'ai bon espoir. Le district continuera à être le plus proche de vous.

Cette assemblée générale marque la fin de la mandature. Un certain nombre de ses dirigeants ont décidé pour diverses raisons, d'arrêter leurs engagements.

Au comité de direction pour certains c'est le cas :

- Gérard Gadé
- Alban Blanchard
- Didier Couturier
- Gilbert Robin
- Marcel Gery, décédé pendant le 1^{er} confinement

Et enfin Joël Poiraud, trésorier, rentré au district en octobre 68 et trésorier depuis 86 avec une petite interruption de quatre ans.

Dans les commissions, arrêt de :

- Jean Philippe Gounord, président de la commission départementale de discipline
- Bernard Barbarit, membre de la commission de discipline
- Francis Fradet, CDPA, statut de l'arbitrage
- Gérard GATARD, Commission des terrains

Les circonstances ne nous permettent pas de les honorer comme il se doit, mais j'aimerais tout simplement leur dire MERCI

MERCI pour tout ce que vous avez fait pour le football au détriment de votre vie personnelle bien souvent.

Vous m'avez tous été d'un grand soutien, apportant votre expérience. Votre connaissance du milieu (élus et clubs) et votre disponibilité (on ne s'imagine pas le temps passé) ont été très précieux.

Je profite également de la présence de Gérard Loison, puisqu'il arrêtera en décembre, Président de la Ligue des Pays de la Loire, pour mettre en valeur son engagement au moment de la fusion. La mandature n'a pas toujours été simple. Mais ensemble, nous avons toujours œuvré dans l'intérêt collectif.

Je terminerai enfin pour vous remercier toutes et tous. La tâche n'est pas facile, voire très compliquée parfois. Mais de quelle énergie vous faites preuve !

Ce que vous faites n'a pas de prix et c'est une des raisons qui m'ont poussé à continuer.

Cette saison a été frustrante. Nous espérons toutes et tous que les efforts fournis porteront leurs fruits et nous permettront d'aller au bout de cette nouvelle saison.

Merci de votre écoute. »

M. Joël POIRAUD, doyen d'âge, prend la parole et précise le programme de cette assemblée électorale. Il donne la parole à M. Jean-Jacques GAZEAU, afin de présenter son projet pour cette mandature.

« Je me suis longtemps interrogé sur la poursuite ou non de mon engagement.

À la réflexion et malgré les sollicitations sur d'autres projets et fort du soutien des membres du comité actuel, j'ai décidé de repartir pour une mandature au District de Vendée.

En faisant le bilan de ces deux mandatures, je me suis dit que beaucoup de choses ont été faites mais qu'il en reste encore beaucoup à réaliser.

La tâche s'annonce encore une fois immense, passionnante. Une nouvelle équipe se propose à vous et prendra en charge la destinée du District de Vendée pour ces quatre ans.

J'ai souhaité m'appuyer sur une équipe :

- Passionnée
- Engagée
- Expérimentée
- Diversifiée

et consciente des enjeux de notre football.

Six nouveaux membres font leur apparition dont trois femmes. Je les remercie d'avoir accepté d'apporter leur expérience et de mettre au service du collectif, leur connaissance du terrain.

Avec vous, nous avons la volonté de continuer à faire progresser le football vendéen. Cette équipe aura aussi le souci permanent de vous soutenir dans votre structuration. Nous continuerons à réaffirmer le rôle éducatif du football, facteur de cohésion sociale, source du bien vivre ensemble.

Le programme qui vous est présenté est le fruit d'une réflexion commune, élus, personnels. Il n'a rien de révolutionnaire, il s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait ces deux dernières mandatures.

On l'a vu tout à l'heure dans les différents rapports, « l'accompagnement des clubs » sera le fil conducteur de notre action, fort de vos remarques, de vos propositions et bien sûr en s'appuyant sur les préconisations de la FFF et de la ligue. Vous pourrez compter sur notre implication sans faille. »

3.1 – Présentation des projets de la mandature – Jean-Jacques GAZEAU



3.2 – Présentation des candidats – liste unique présentée par M. Jean-Jacques GAZEAU

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

Pour mener à bien ce projet, le District s'appuiera sur un conseil de 20 personnes alliant l'expérience issue du précédent mandat et les nouvelles compétences apportées par des dirigeants et dirigeantes ayant la connaissance du fonctionnement des clubs.

La liste « Ensemble, poursuivons le développement du football vendéen » :

Nom	Prénom	Commune	
GAZEAU	Jean-Jacques	La Roche-sur-Yon	Président
ARRIVÉ	Paul	Saint-Fulgent	
BLAIS	Bénédicte	Les Epesses	Représentante des féminines
BLANCHARD	Daniel	Belleville-sur-Vie	Secrétaire
BORY	Fabrice	Saint-Michel-en-l'Herm	
BURGAUD	Lionel	Beauvoir-sur-Mer	Vice-président
CAUDAL	Christian	Challans	Représentant des arbitres
CHAILLOU	Olivier	Landeronde	
DIEUMEGARD	Mathieu	Benet	
DROCHON	Michel	Pissotte	
GUIBERT	Christian	La Chaize-le-Vicomte	Vice-président
JAUNET	Annie	Boufféré	
JAUNET	Claude	Saint-Etienne-du-Bois	Trésorier
MANDIN	Florent	Mareuil-sur-Lay Dissais	
PELLERIN-BARDIN	Claire	Xanton-Chassenon	
PELLETIER	Michel	Les Magnils Reigners	
PLUCHON	Damien	Bazoges-en-Pailers	
RICHARD	Gwenaëlle	La Roche-sur-Yon	Vice-présidente
SAVINAUD	Bertrand	La Roche-sur-Yon	Représentant des éducateurs
TENAILLEAU	Jean-Paul	La Roche-sur-Yon	Médecin

3.3 – Intervention de la Commission de Surveillance des Opérations électorales

- La commission rappelle la procédure de mise en place des élections.
- Les représentants des clubs sont invités à se présenter aux urnes.

3.4 - Election des représentants des clubs vendéens à l'Assemblée Générale de la Ligue des Pays de la Loire pour la mandature

M. GAZEAU prend la parole : « Je rappelle que ce processus a été mis en place pour éviter aux clubs de district de se déplacer aux assemblées générales de la ligue, tout en maintenant la représentation. Je regrette qu'il n'y ait pas eu plus de candidats. La ligue, c'est l'ensemble des clubs du territoire. On ne peut pas regretter les décisions prises en assemblée générale de la ligue et qui ont des répercussions sur les districts, et ne pas être représentés.

Face à ce constat :

- Soit les clubs de district ne seront pas ou peu représentés aux assemblées générales de la Ligue ;
- Soit on rétablit la présence obligatoire des clubs du district avec le rétablissement du système d'amende ».

Listes des candidats :

TITULAIRES

Fabrice BORY	US MICHELAISE TRIOLAISE
Myriam BROCHARD	SM L'HERBERGEMENT
Lionel BURGAUD	USM BEAUVOIR SUR MER
Christian GUINGAUD	BEAULIEU SPORT FOOTBALL
Michel PELLETIER	AS MAGNILS CHASNAIS
Christian CRAIPEAU	RIVES DE L'YON

SUPPLEANTS

Christian GUIBERT	Membre du Comité de Direction
Daniel BLANCHARD	Membre du Comité de Direction
Michel DROCHON	Membre du Comité de Direction

Jean-Jacques GAZEAU, propose le vote à main levée, sans objection, ce vote est ainsi validé et la liste est approuvée l'unanimité.

3.5 – Résultats des votes par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

- Résultats des votes : 106 clubs présents – 1119 voix représentées - 1007 voix exprimées – 7 bulletins nuls, la liste est élue à la majorité.

3.6 – Mot du nouveau Président réélu – Jean-Jacques GAZEAU

« Merci à toutes et à tous pour la confiance accordée. Soyez assurés de tout notre dévouement, la tâche est difficile, prenante mais Ô combien exaltante.

Nous réussissons ensemble et je sais pouvoir compter sur vous. Nous défendons tous la même cause, le développement de notre football et le fait de pouvoir donner du plaisir à nos adhérents.

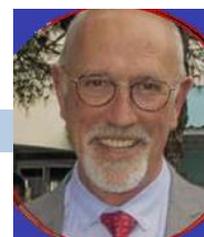
N'hésitez pas à nous solliciter. N'hésitez pas à nous faire des propositions.

« Le travail individuel permet de gagner un match mais c'est l'esprit d'équipe et l'intelligence collective qui permet de gagner la Coupe du Monde » Aimé Jacquet

Faisons nôtre cette citation, pour développer le football vendéen ! »

Clôture de l'Assemblée électorale

Interventions des personnalités



Jean-Philippe GUIGNARD – Président du CDOS

M. GUIGNARD précise que le football est le sport le plus dynamique sur la Vendée et le plus représenté au nombre de licenciés.

L'équipe du CDOS va également être soumise au vote et M. GUIGNARD souhaite que, dans la future équipe qu'il va présenter, le foot occupe une place privilégiée.

Avec les agents d'états, collectivités, CDOS, il souhaite vraiment mener ensemble cette politique sportive dans un but d'harmonisation et de cohérence.

Nous sommes en route vers les Jeux Olympiques qui se déroulent tous les 100 ans en France : les derniers en 1924, les prochains 2024 – 1^{er} évènement sportif au Monde, Paris 2024 veut que ces jeux ne soient pas que les jeux de Paris mais de toute la France.

Des centres de préparation aux Jeux, ouverts à toutes les collectivités, pouvaient candidater. Plus de 650 dossiers déposés pour accueillir des délégations. 415 dossiers retenus. La Vendée à 15 sites de retenus (superbe travail et belle récompense), maintenant il va falloir vendre ce « catalogue ». Pour info, la moyenne nationale est 4,31 sites retenus. Il espère que Nantes sera retenu dans les 6 clubs que comptera la France.

M. Guignard termine en rappelant qu'accueillir des délégations c'est voir des sportifs de haut niveau se préparer sur notre département et faire participer la population. Si on a la chance d'avoir une délégation, tout le monde en profitera. Tous les étés à partir de 2021 il y aura des tournois ou matchs de préparation, de belles rencontres seront à voir avec des athlètes de haut niveau à proximité. M. Guignard compte sur le Foot, l'aventure commence !

Gérard LOISON, Président de la Ligue des Pays de la Loire



M. LOISON remercie Jean-Jacques GAZEAU de lui donner la parole et le félicite de la façon dont il a mené avec ses collaborateurs, cette assemblée.

Vu les circonstances, il précise qu'il peut déjà féliciter M. GAZEAU pour sa réélection et avec humour fait part aux clubs qu'ils auront fait le bon choix.

En ces temps difficiles, M. LOISON souligne que l'assemblée a montré ce soir, qu'elle était particulièrement respectueuse des consignes données. Il souhaiterait que cette discipline soit reportée dans les clubs et auprès de notre jeunesse.

Il rappelle que l'on doit porter les masques et appliquer les consignes sanitaires pour ne pas être arrêté dans notre élan avec toutes les conséquences que ça entraîne et que nous puissions terminer la saison et insiste de cette application par tous.

Il adresse des félicitations pour le travail effectué pendant la saison et la période où on ne jouait pas pour garder le contact avec les joueurs, dirigeants, bénévoles...

M. LOISON termine : « Je vais faire mes adieux dans 2 mois et je vous remercie de l'accueil que vous m'avez réservé.

Bon mandat et vive le football. »

Philippe LE YONDRE, Trésorier Général de la Ligue du Foot Amateur



M. LE YONDRE précise que c'est un plaisir d'être présent ce soir par amitié pour Jean-Jacques qu'il côtoie régulièrement.

Il précise : « Je vais pouvoir dupliquer des idées dans mon District ! »

La LFA a souhaité être présente sur les assemblées générales des Districts, pour entendre les clubs et connaître leurs difficultés pour les faire remonter au niveau fédéral.

La LFA n'a pas les mêmes moyens que la LFP.

La LFA n'a pas de budget, une simple enveloppe allouée par la FFF, dont le FAFA, aides pour : les infrastructures, l'emploi, la formation et le transport.

Il fait remarquer que les dossiers LFPL pour l'emploi sont nombreux et excellentement bien préparés et très généralement acceptés du 1^{er} coup.

Le budget du foot amateur ne se résume pas uniquement au FAFA, 40 Millions d'euros en 2010 – 90 millions d'euros la saison dernière et peut-être 99 millions d'euros pour la prochaine saison. Des difficultés financières sont rencontrées par les clubs suite à la crise sanitaire avec des impacts sur le manque de recettes liées aux festivités en fin de saison. Un Fonds de Solidarité a donc été créé, minima 10€ par licencié (7€ FFF – 3€ LFPL) (21 millions d'euros) plus l'aide apportée par le District (3€). Une aide aux déplacements des championnats nationaux également mise en place.

M. LE YONDRE conclue : « Merci de votre engagement bénévole, on sait le travail que vous faites, on sait les protocoles que vous mettez en place (réfèrent COVID) et toutes les contraintes dans ce contexte actuel, Une de nos priorités rejouer au Football ! soyez vigilant et prenez soin de vous. Merci »

Le Président du District
Jean-Jacques GAZEAU



Le Secrétaire
Daniel BLANCHARD

